

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2020

Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 28 Votants : 31 Suffrages exprimés : 31 Vote Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Lignan-sur-Orb, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p>Présent(e)s titulaires : Madame et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Bernard AURIOL, Gérard BARRAU, Dominique BIGARI, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Benoît D'ABBADIE, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Frédéric LACAS, Jean-Pierre LAMBERT, Yann LLOPIS, Jean-Claude MARCHI, Stéphane PEPIN-BONNET, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Luc ZENON, conseillers syndicaux</p> <p>Présent(e)s suppléant(e)s : Messieurs Jean-François COMBES et Alain GRENIER, conseillers syndicaux suppléants.</p>
Date de convocation 12 février 2020	<p>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats : Madame et Messieurs, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR et Robert MENARD, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs Serge PESCE, Gilles D'ETTORE et Luc ZENON, conseillers syndicaux.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s : Messieurs, Robert GELY et Alain VOGEL-SINGER, conseillers syndicaux.</p>
Date de transmission en sous-préfecture 	<p>Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Guy AMIEL, Alain BIOLA, Didier BRESSON, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Nataly DARTIGUELONGUE, Bruno ENJALBERT, Francis FORTE, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Stéphane HUGONNET, Pascale LAUGE, Jacques LIBRETTI, Michel LOUP, Michèle MILLER, Hervé OBIOLS, Jean-Pierre PEREZ, Pierre POLARD, Christine PRADEL, Edgar SICARD, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS et Philippe VIDAL, conseillers syndicaux.</p>
Date d'affichage 	<p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur Bernard AURIOL</p>
Délibération N° 2020-06	<p>OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS</p> <p style="text-align: right;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p>
Contrôle de légalité	<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,</p> <p>Vu le tableau des emplois,</p> <p>Vu la délibération du 19 décembre 2019 portant modification du tableau des emplois,</p> <p>Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 susvisée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.</p> <p>Lors de la séance du 19 décembre 2019 vous avez créé au tableau des emplois un poste d'ingénieur suite à la réussite au concours d'ingénieur d'un attaché contractuel en poste au SCOT. Ce dernier vient d'être nommé sur ce poste ; en conséquence, le poste d'attaché qu'il occupait peut être supprimé.</p> <p>Le comité technique du centre de gestion a émis le 4 février 2020 un avis favorable pour la suppression d'un poste d'attaché au tableau des emplois du SCOT</p>

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Il convient de modifier en conséquence le tableau des emplois :

Filière	Catégorie	Grade	Quotité de temps de travail du poste	Poste(s) budgétaire(s)	Poste(s) pourvu(s)	Fondement du contrat le cas échéant
Technique	A	Ingénieur en chef hors classe	50%	1	1	
Technique	A	Ingénieur	100%	1	1	
Technique	B	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100%	1	1	
Administrative	A	Attaché	100%	2	1	Art 3-3 de la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée
Administrative	B	Rédacteur	100%	1	1	
Administrative	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%	1	0	
		Adjoint administratif	100%	1	1	
TOTAL				8	6	

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le tableau des emplois ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à Lignan-sur-Orb, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ETTORE

